



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201931-20251202-2025D710-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Affichage : 12/12/2025

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 2 décembre 2025**

<b>Membres :</b> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 12	Le deux décembre deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. <b>Présents</b> : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne <b>Absents excusés</b> : BANCEL Béatrice <b>Secrétaire de séance élu</b> : DUTEL Peggy
<b>Convocation en date du :</b> 25 novembre 2025	
<b>Affichée le :</b> 25 novembre 2025	

<b>N° 2025D710</b>	<b>CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD27</b>
--------------------	---

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention à intervenir avec le Département de la Loire, pour l'aménagement de la RD27, dans la traversée d'agglomération Rue Saint-Pierre.

La convention a pour objet de préciser :

- la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de voirie sur la RD27 dans la partie située à l'intérieur de l'agglomération.
- la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants,
- les modalités de financement de cette opération.
- les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages
- les responsabilités de chacune des parties

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** la convention à intervenir avec le Département de la Loire telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

La Secrétaire de Séance  
Peggy DUTEL

ROZIER EN DONZY, le 12/12/2025  
Signé : le Maire, Didier BERNE

